

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	03 Décembre 2018	Séance du : 19 Décembre 2018
	<u>Votes : 34</u>	L'An Deux Mille dix-huit, le 19 Décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 23	Pour : 34	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Joseph RODRIGUEZ (St Félix de Lodez), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Henri JURQUET (Brignac), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan)

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Objet : Ressources humaines - Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité

Monsieur COSTE explique aux membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité sur l'ensemble des services de la collectivité pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1°,

Il propose :

- D'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels de droit public dans les différents cadres d'emploi des filières administrative, technique, animation, médico-sociale et sportive relevant des catégories A, B ou C pour faire face à des accroissements temporaires d'activité. Les recrutements seront effectués pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois. Ces agents pourront assurer des fonctions à temps complet ou temps non complet.

- D'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels de droit privé dans les conditions fixées par le Code du travail pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité des régies pour la gestion du SPIC d'alimentation en eau potable et du SPIC d'assainissement collectif.

Monsieur le Président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées, leur expérience et leur profil.

Il est proposé de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 12 décembre 2018.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à recruter pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2019 des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités.

AUTORISE Monsieur le Président à inscrire les crédits correspondant au budget.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX